

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DE L'ENVOLÉE
TENUE EN VISIOCONFÉRENCE LE MERCREDI 24 FÉVRIER 2021**

Sont présents : Mesdames Peggy Milette; Sylvie Côté; Natacha Harton; Anne Pellerin; Geneviève Bellerose; Frédérique Boucher, Josée Houle et Sophie Fortin.
Monsieur Brian Dickinson

Sont absents :

1- Ouverture de l'assemblée, présences et quorum;

Monsieur Dickinson ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT que madame la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 24-02-2021;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement de l'école de l'Envolée;

033 – CÉ
20 / 21 – 21



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Sylvie Côté, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 24-02-2021;

3- Adoption du procès-verbal du 9 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2020, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

033 – CÉ
20 / 21 – 22



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Anne Pellerin, il est résolu à l'unanimité;

DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2020;

D'ADOPTER, tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2020 du conseil d'établissement de l'école de l'Envolée;

En y apportant la modification suivante :

Petite coquille au point 10.

4 - **Suivi au procès-verbal du 9 décembre 2020;**

Aucun

5 - **Questions du public;**

Mme Milette souligne qu'il serait intéressant si plus d'activités école extérieures étaient organisées.

6 - **Formation des membres;**

Retour sur des capsules de formation. M. Dickinson rappelle la qualité des fiches qui complètent bien l'information.

7 - **Critères d'admission et d'inscription 2021-2022;**

Madame Fortin explique les différents critères et revient sur certains éléments de la politique qui sont nouveaux cette année.

8 - **Suivi parc-école;**

Le parc-école sera réalisé durant l'été.

9 - **Suivi du projet éducatif;**

Madame Fortin précise les principaux moyens mis de l'avant cette année afin d'assurer le plan d'action du projet éducatif.

10 - Suivi des travaux d'été;

Des travaux au gymnase (sol, ventilation, appareils) seront réalisés cet été.

11 - Suivi M15021 et M15022;

Madame Fortin précise que pour la M15021, du tutorat sera offert à des élèves ciblés après la relâche.

Pour la M15022, des heures seront ajoutées à la tâche de notre agente de réadaptation actuelle afin d'améliorer le bien-être des élèves et du personnel.

12 - Grille-Matières 2021-2022;

Madame Milette se questionne sur l'intérêt des élèves pour la danse.

CONSIDÉRANT que l'article 86 de la loi sur l'instruction publique (LIP) donne au conseil d'établissement de l'école DE L'ENVOLEE le mandat d'approuver la répartition du temps alloué aux matières, dans le respect du régime pédagogique, proposée par la directrice;

CONSIDÉRANT que la proposition de madame la directrice a été élaborée avec la participation des enseignants, conformément à l'article 89 de la loi sur l'instruction publique (LIP);

CONSIDÉRANT que la proposition déposée par madame la directrice respecte les programmes d'enseignement, le Régime pédagogique et les encadrements de l'Entente nationale;

033 – CÉ
20 / 21 – 23



EN CONSÉQUENCE, sur proposition Madame Geneviève Bellerose, il est résolu à l'unanimité;

D'APPROUVER la répartition du temps alloué aux matières telle que proposée par madame la directrice, pour l'année scolaire 2021-2022, dont une copie est jointe en annexe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

13 - Mot de la représentante du service de garde;

Madame Houle souligne l'excellent travail des éducateurs. D'ailleurs, les inscriptions sont en hausse.

La page Facebook est également beaucoup appréciée.

14 - Mot des membres du personnel;

Le personnel souligne l'apport positif du SDG à notre école.

15 - **Correspondance;**

Aucune

16 - **Levée de la séance**

CONSTATANT que l'ordre du jour est épuisé;

033 – CÉ
20 / 21 - 24



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Natacha Harton, il est résolu à l'unanimité;

DE LEVER la séance ordinaire du 24 février à : 20 h 04;

Rapport aux membres parents de la personne déléguée au comité de parents

Président (e)

Secrétaire

Sophie Fortin
Directrice